TARIF SWCS À PARTIR DU 16.10.2025



LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE

Les conditions de revenus

Pour être éligible à l'*Accesspack*, vos revenus imposables globalement (RIG) 2023 doivent être inférieurs ou égaux à **76.100 €**¹.

• Taux d'intérêt débiteur

Tarif	Revenus imposables globalement ¹	Taux annuel fixe²	Taux mensuel fixe²	Charge mensuelle en € pour 10.000 € empruntés				
				10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
T1	0 - 19.200 €	3,00%	0,2466%	96,37	68,86	55,26	47,21	41,94
T2	19.200,01 - 23.100 €	3,20%	0,2628%	97,27	69,80	56,23	48,22	42,99
T3	23.100,01 - 26.900 €	3,30%	0,2709%	97,72	70,27	56,72	48,74	43,53
T4	26.900,01 - 32.500 €	3,50%	0,2871%	98,63	71,22	57,71	49,77	44,60
T5	32.500,01 - 38.300 €	3,70%	0,3032%	99,54	72,17	58,71	50,81	45,68
T6	38.300,01 - 50.600 €	3,90%	0,3193%	100,45	73,13	59,71	51,86	46,78
T7	50.600,01 - 63.100 €	4,10%	0,3354%	101,36	74,09	60,73	52,92	47,88
T8	63.100,01 - 76.100 €	4,10%	0,3354%	101,36	74,09	60,73	52,92	47,88

• La réduction Prêt Jeunes

Lorsque les demandeurs sont âgés de **moins de 35 ans** et que le but du crédit consiste en l'acquisition d'un premier logement, le taux débiteur est réduit de **0,40%** l'an pendant toute la durée du crédit. En cas de non-respect des conditions d'occupation, la société prêteuse se réserve le droit de mettre fin à la réduction de taux.

• Taux d'intérêt débiteur Prêt jeunes

Tarif	Revenus imposables globalement ¹	Taux annuel fixe²	Taux mensuel fixe²	Charge mensuelle en € pour 10.000 € empruntés				
				10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
T1	0 - 19.200 €	2,60%	0,2141%	94,58	67,01	53,33	45,21	39,87
T2	19.200,01 - 23.100 €	2,80%	0,2304%	95,48	67,93	54,29	46,21	40,90
T3	23.100,01 - 26.900 €	2,90%	0,2385%	95,93	68,40	54,77	46,71	41,42
T4	26.900,01 - 32.500 €	3,10%	0,2547%	96,82	69,33	55,74	47,71	42,47
T5	32.500,01 - 38.300 €	3,30%	0,2709%	97,72	70,27	56,72	48,74	43,53
Т6	38.300,01 - 50.600 €	3,50%	0,2871%	98,63	71,22	57,71	49,77	44,60
T7	50.600,01 - 63.100 €	3,70%	0,3032%	99,54	72,17	58,71	50,81	45,68
T8	63.100,01 - 76.100 €	3,70%	0,3032%	99,54	72,17	58,71	50,81	45,68

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

¹Les revenus imposables globalement pris en compte sont ceux du ménage, diminués de 5.000€ par personne à charge. ²Taux fixe : taux unique pour la totalité de la durée du contrat de crédit.



TARIF SWCS À PARTIR DU 16.10.2025





• Frais et indemnités

- Frais de dossier : **40 €** - Frais d'expertise : **260 €**

anticipativement

- Contribution de solidarité : **0,20%** du montant du prêt³ (hors prime d'assurance décès)
- Frais en cas de modification du contrat de prêt en cours : 20€ + frais d'expertise
 Indemnité de remploi : indemnité de 3 mois d'intérêts sur le capital remboursé
- Vous souscrivez une assurance solde restant dû et une assurance incendie auprès de la compagnie de votre choix

Valeur vénale du logement et communes à forte pression immobilière

Pour être éligible à l'*Accesspack*, le logement doit avoir une valeur vénale⁴ inférieure ou égale à **300.000 €** (après travaux éventuels). Si toutefois l'habitation se trouve dans l'une de ces communes, la valeur vénale de l'habitation pourra atteindre **405.000 €** :

Arlon, Attert, Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court- Saint-Etienne, Dalhem, Eghezée, Fauvillers, Genappe, Grez-Doiceau, Incourt, Ittre, Jalhay, Jodoigne, La Bruyère, La Hulpe, Lasne, Messancy, Mont- Saint-Guibert, Nandrin, Neupré, Nivelles, Ottignies-Louvain-la- Neuve, Perwez, Ramillies, Rixensart, Silly, Verlaine, Villers-la-Ville, Walhain, Waterloo, Wavre.

Le prêt mixte

Il est possible de combiner un crédit hypothécaire à taux (*Accesspack*) pour l'achat de votre habitation avec un crédit hypothécaire à 0 % destiné à financer des travaux pour la rénovation. Dans ce cas, ce sont les frais et conditions liés au crédit hypothécaire à taux qui seront appliqués.

LE PRÊT À TEMPÉRAMENT 0 % POUR LA RÉNOVATION

· Les conditions de revenus

Pour être éligible au *Rénopack* et au *Rénoprêt* (également dénommés prêts à taux 0), vos revenus imposables globalement (RIG) 2023 doivent être inférieurs ou égaux à **114.400** €⁵.

• Taux d'intérêt débiteur

Le taux est de 0%.

• Frais et indemnités

Aucun coût additionnel n'est à prévoir.

Primes

Catégories de revenus	Revenus imposables globalement (RIG)			
C1	0 - 26.900 €			
C2	26.900,01 € - 38.300 €			
C3	38.300,01 € - 50.600 €			
C4	50.600.01 € - 114.400 €			

Les primes sont prises en charge par nos soins et sont déterminées en fonction du régime en vigueur au moment de l'inscription (ou de l'immatriculation du dossier), ce qui permet d'assurer une meilleure sécurité et prévisibilité du montant accordé.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

^sLe plafond mentionné est un plafond absolu, sans possibilité de réduction, y compris en cas de personne à charge.



³Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 – Non applicable à la Communauté germanophone. ⁴Valeur telle qu'estimée par nos experts et non le prix de vente du bien.

TARIF SWCS À PARTIR DU 16.10.2025



LE PRÊT À TEMPÉRAMENT 0 % POUR LA GARANTIE LOCATIVE

· Les conditions de revenus

Pour être éligible au prêt pour la *garantie locativ*e, vos revenus imposables globalement (RIG) 2023 doivent être inférieurs ou égaux à **76.100** € pour un *bail de résidence principale* ou de *colocation*. Les revenus imposables globalement pris en compte sont ceux du ménage, diminués de 5.000 € par personne à charge.

Concernant le *bail étudiant*, vos revenus imposables globalement (RIG) 2023 doivent être inférieurs ou égaux à **114.400** €. Ce plafond est absolu, sans possibilité de réduction, y compris en cas de personne à charge.

• Taux d'intérêt débiteur

Le taux est de 0%.

Frais et indemnités

Aucun coût additionnel n'est à prévoir.



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

